

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2024
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/10/2024 (accusé de réception du 01/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant au procès-verbal de transfert de biens entre la commune de Plomelin et Quimper Bretagne Occidentale suite au transfert de la compétence Petite enfance

Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil communautaire approuvait le procès-verbal de transfert des biens de la crèche de Plomelin et autorisait madame la présidente à le signer.

Le procès-verbal signé le 22/01/2024 précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Toutefois, la valeur des locaux ainsi que celle du mobilier et matériel mis à disposition doivent être ajustées.

La valeur nette du multi-accueil mis à disposition est de **1 128 711.06 €** et la valeur nette du mobilier et matériel affecté à la crèche est de **91 692.87 €**.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder à ces modifications par la signature d'un avenant au procès-verbal.